

REPUBLIQUE DU TCHAD  
-----

UNITE-TRAVAIL-PROGRES  
-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 030 /PR/2012

**Portant Ratification de l'Ordonnance N° 020/PR/2012  
Du 12 Juillet 2012, autorisant le Président de la République à ratifier  
la Convention de l'OUA sur l'élimination du Mercenariat en Afrique  
adoptée le 03 juillet 1977 à Libreville**

Vu la Constitution ;

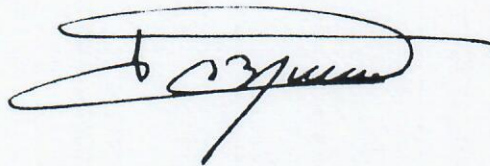
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 10 Décembre  
2012 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Article 1.-** Est ratifiée l'Ordonnance N°020/PR/2012 du 12 Juillet 2012,  
autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de l'OUA  
sur l'élimination du Mercenariat en Afrique adoptée le 03 juillet 1977 à  
Libreville.

**Article 2.-** La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la  
République et exécutée comme Loi de l'Etat. *Idriss Deby Itno*

N'Djaména, le 27 Decembre 2012



**IDRISS DEBY ITNO**